RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Société Anonyme Coopérative à Capital Variable

Siège Social : 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul

457 506 566 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 2026

Le vingt-six mai 2026, à 17h00, a eu lieu à la Cité des Echanges, 40 rue Eugène Jacquet 59700 Marcq-en-Barœul, l'Assemblée Générale Mixte de la Banque Populaire du Nord.

Chaque sociétaire a été convoqué, soit par lettre simple, soit par mail adressé le 1er avril 2026. En outre, un avis de convocation a été inséré dans la Gazette France pour le Département Nord n°91465788 du 22 avril 2026.

Les sociétaires présents à l'Assemblée Générale ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale Mixte débute par le visionnage d'une vidéo de présentation de la Course des Caps 2025, un événement phare de l'été 2025 dont la Banque Populaire du Nord a été l'un des principaux partenaires.

Madame Mélanie HAMON, Responsable Communication Institutionnelle, prend la parole et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant pour leur présence à l'Assemblée Générale annuelle de la Banque Populaire du Nord.

Madame Mélanie HAMON donne la parole à Monsieur Philippe HOURDAIN, Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Nord, qui préside cette Assemblée Générale.

Monsieur Philippe HOURDAIN souhaite la bienvenue aux sociétaires, aux collaborateurs sociétaires ainsi qu'aux administrateurs présents. Il exprime sa satisfaction et son plaisir de pouvoir rencontrer les sociétaires, de retrouver chacun d'entre eux pour ce rendez-vous annuel, un moment fort de la vie coopérative de la Banque, qui a pour objectif d'examiner en toute transparence les comptes et les résultats de l'exercice 2025. L'Assemblée Générale est aussi l'occasion de revenir sur les actions de la Banque qui se sont déroulées sur l'ensemble de son territoire en 2025.

[…]

Le Président, Monsieur Philippe HOURDAIN, déclare ouverte l'Assemblée Générale Mixte et procède à la désignation de deux scrutateurs et d'un secrétaire de séance qui composent le bureau de l'Assemblée Générale.

Madame Mélanie HAMON rappelle que les scrutateurs sont appelés pour attester que le compte-rendu, qui sera fait de l'Assemblée Générale, est fidèle à son déroulement.

Monsieur Pascal VERBRUGGHE ainsi que Monsieur Emmanuel MENARD, représentant légal de la Société CREATION BOIS CONCEPT, sont désignés et acceptent d'être scrutateurs.

Sur proposition de Monsieur Philippe HOURDAIN, Madame Céline LECLERCQ, administratrice de la Banque Populaire du Nord, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Philippe HOURDAIN invite à la tribune Monsieur Nicolas POUGHON, Directeur Général de la Banque et Monsieur Alexandre YVOZ, Secrétaire Général de la Banque Populaire du Nord.

Monsieur Philippe HOURDAIN précise que la feuille de présence établie, à titre provisoire, permet de constater que les sociétaires ayant voté par correspondance ou par vote électronique représentent 14 284 116 parts sociales, soit plus du quart du capital social détenu par les sociétaires.

En conséquence, Monsieur Philippe HOURDAIN déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant en matière ordinaire qu'en matière extraordinaire, le quorum de 25% requis par la loi étant réuni.

Conformément à la loi, Monsieur Philippe HOURDAIN informe l'Assemblée que tous les éléments requis sont à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la Gazette Nord – Pas de Calais du 22 avril 2026 portant avis de la convocation ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque sociétaire ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes avec l'accusé de réception ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée au Secrétaire du Comité d'Entreprise ;
- La liste des 123 486 sociétaires ;
- La feuille de présence de l'assemblée et les procurations données par les sociétaires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- Un exemplaire des statuts de la Banque Populaire du Nord ;
- Le compte de résultat, le bilan et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;
- Les rapports établis par les Commissaires aux Comptes ;
- Le rapport annuel 2025 ;
- Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Le dossier de Monsieur Eric GOSSELIN dont la ratification de la nomination au mandat d'administrateur est proposée, le dossier de Monsieur Philippe HOURDAIN, dont la ratification du renouvellement du mandat d'administrateur est proposée et le dossier de Monsieur Frédéric DELLOYE, dont la ratification de la nomination au mandat de censeur est proposée ;
- Le bilan social 2025 ;
- Informations relatives aux Commissaires aux Comptes ;
- Extrait K-bis.

Monsieur Philippe HOURDAIN indique que, conformément à la loi, les comptes annuels, le rapport de gestion et tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition ou adressés aux sociétaires conformément aux textes en vigueur.

Il rappelle que la présente Assemblée Générale Mixte est appelée à délibérer de manière mixte sur l'ordre du jour suivant :

En matière ordinaire :

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025,
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2025 et sur les conventions réglementées,
3. Approbation des comptes annuels et sociaux, quitus aux administrateurs (1ère résolution),
4. Approbation des comptes consolidés (2ème résolution),
5. Affectation des résultats : versement de l'intérêt aux parts sociales (3ème résolution),
6. Conventions réglementées (4ème résolution),
7. Ratification de la nomination de Monsieur Eric GOSSELIN en qualité d'administrateur (5ème résolution),
8. Ratification de la nomination de Monsieur Frédéric DELLOYE en qualité de censeur (6ème résolution),
9. Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe HOURDAIN en qualité d'administrateur (7ème résolution),
10. Fixation des indemnités compensatrices allouées aux membres du Conseil d'Administration (8ème résolution),

11. Consultation sur l'enveloppe globale de rémunérations versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du CMF (9ème résolution),
12. Etat du capital social au 31 décembre 2025 (10ème résolution),
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales (11ème résolution).

En matière extraordinaire :

14. Détermination du montant maximum du capital social (12ème résolution),
15. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales (13ème résolution).

Monsieur Philippe HOURDAIN indique que, conformément à la loi, l'ordre du jour a été adressé avec la convocation à l'Assemblée Générale.

[...]

Madame Mélanie HAMON cède ensuite la parole à Monsieur Alexandre YVOZ, Secrétaire Général de la Banque aux fins de présentation du rapport du Conseil et des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Monsieur Alexandre YVOZ se présente devant l'Assemblée Générale.
Monsieur Alexandre YVOZ indique que 13 résolutions seront soumises au vote des sociétaires cette année : 11 résolutions en matière ordinaire et 2 résolutions en matière extraordinaire.

[...]

Madame Mélanie HAMON propose de poursuivre cette Assemblée Générale pour passer à la phase des votes des résolutions soumises à l'approbation des sociétaires.

Madame Mélanie HAMON communique les informations relatives au quorum
La liste des sociétaires convoqués a été arrêtée au 31 janvier 2026, et les 123 486 sociétaires à cette date ont reçu une convocation pour cette Assemblée.
A cette date du 31 janvier 2026, le capital de la Banque s'élevait alors à 432 211 864 euros.

La réception des pouvoirs et bulletins de vote a été arrêtée au 22 mai 2026 pour la voie postale et le 25 mai 2026 à 15h pour la voie électronique. 12 514 sociétaires ont renvoyé leur bulletin par voie électronique, et 4 869 par voie postale.

Au total, 17 158 bulletins ont pu être considérés comme valides (sur ces 17 158 bulletins, 131 bulletins concernent des sociétaires qui ont déclaré exprimer leur vote au jour de l'Assemblée Générale et 8 bulletins intègrent le mandat d'un autre sociétaire).

En vue du calcul du quorum avant l'Assemblée Générale, sont donc retenus 17 019 bulletins de vote représentant 14 284 116 parts sociales se décomposant comme suit :
. 14 051 sociétaires donnant pouvoir au Président représentant 11 857 441 droits de vote.
. 2 968 sociétaires ayant voté par correspondance représentant 2 426 675 droits de vote.

Le quorum avant Assemblée Générale s'établit donc à 26,43%.

Madame Mélanie HAMON indique que sauf demande de l'un des participants, le texte de chaque résolution ne sera pas lu intégralement. En effet, ce texte a été transmis dans son intégralité dans la convocation à cette Assemblée, il est également déposé sur les sièges afin que chacun puisse s'y reporter plus aisément.

Le titre de chaque résolution ainsi que le thème abordé est projeté au moment du vote, pour pouvoir faire le lien avec la présentation qui en a été faite précédemment par Monsieur Alexandre YVOZ.

Avant chaque vote, les résultats déjà enregistrés sont communiqués, avec les votes par correspondance, les e-votes ou les pouvoirs qui ont été adressés. Il est rappelé que pour chaque abstention ou vote contre, il convient de se lever afin qu'une hôtesse puisse enregistrer les coordonnées du sociétaire.

Il est précisé que la comptabilisation définitive des votes sera indiquée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Madame Mélanie HAMON explique que l'Assemblée statue, en matière ordinaire aux conditions d'un quorum du cinquième des parts et d'une majorité des voix des sociétaires présents ou représentés ou ayant voté à distance. Le quorum requis est donc de 20% pour les résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Concernant les résolutions 12 et 13, l'Assemblée Générale est appelée à statuer en matière extraordinaire En vertu des dispositions de l'article 37 des statuts de la Banque Populaire du Nord, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si un quorum représentant 25% des droits de vote est atteint.

Madame Mélanie HAMON rappelle que ce quorum avant l'Assemblée Générale s'établissait à 26,43% comme cela a été précisé précédemment.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer tant en matière ordinaire qu'en matière extraordinaire.

Il est ici précisé qu'après signature des feuilles de présence clôturées le jour de l'Assemblée Générale à 17h00, 65 sociétaires représentant 100 118 droits de vote ont pu valablement voter en séance.

Ces 65 sociétaires s'ajoutent aux 17 019 bulletins de vote. L'ensemble des votants représente un total de 14 284 116 des droits de vote conduisant à un quorum définitif de 26,62%.

Monsieur Philippe HOURDAIN prend la parole afin de passer au vote.

[...]

Cinquième résolution :

Ratification de la nomination de Monsieur Eric GOSSELIN en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Eric GOSSELIN, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 mars 2026.
En conséquence, Monsieur Eric GOSSELIN exercera lesdites fonctions pour une durée de six ans qui prendra fin, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

A l'issue de l'Assemblée Générale :

Nombre de voix « pour »	Nombre de voix « contre »	Abstention
13 868 650	102 956	397 311

Cette résolution est adoptée à la majorité (99,26% des voix exprimées « pour »).

[...]

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau de l'Assemblée.

Certifié conforme à l'original
A Marcq-en-Barœul Le 25 juin 2026

Philippe HOURDAIN
Président du Conseil d'Administration

[redacted]